Le Crucicaderlien

Bulletin d'information de la commune

STE CROIX DE CADERLE

Mairie | **Intercommunalité** | **Cadre de Vie** | **Ici et ailleurs**

Conseils Municipaux

N° 32

2013

Octobre

Le mot du Maire

L'automne est là, la fraicheur arrive, les journées diminuent, les premières pluies arrivent. Peut-être aussi l'arrivée des champignons, des châtaignes et encore de belles journées en perspective. L'automne est également une période très jolie avec les différentes couleurs de feuillage.

La rentrée et les ramassages scolaires : A ma connaissance, les rentrées et les ramassages scolaires se sont bien passés, aucune réclamation n'est parvenue en Mairie , tant pour le ramassage sur LASALLE que sur ST JEAN DU GARD.

1 enfant est scolarisé en maternelle, 8 enfants en primaire, 3 collégiens. Merci aux accompagnatrices. Il est vrai, que maintenant, au niveau secrétariat mairie, suite à la nouvelles organisation du Conseil Général du Gard, on a très peu d'informations sur la liste des enfants concernés par les ramassages.

Aides pour la scolarité: Comme vous pourrez le lire dans le bulletin, la municipalité, depuis de nombreuses années a maintenu son soutien aux aides diverses pour la scolarité des enfants de la commune, à savoir qu'elle a alloué près de 8 500 euros sur son budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2012/2013.

Animations estivales : Je tiens à remercier l'association « les Amis du Temple » pour les concerts organisés durant la saison estivale ainsi que l'association « La Festo del Païs » pour la journée randonnée pédestre et la soirée de convivialité.

Durant cet été, cela a permis à de nombreuses personnes de découvrir ou redécouvrir notre village.

Problèmes de téléphonie mobile ou fixe : J'interviens régulièrement auprès d'ORANGE tant sur la téléphonie mobile que pour le fixe, pour essayer de résoudre toutes les difficultés que nous rencontrons autant les uns que les autres quant aux coupures et à la mauvaise qualité des lignes de communication.

En cas de problème, ne pas hésiter à téléphoner ou venir au secrétariat de la Mairie.

Nouveaux cantons : Le 19 juillet dernier, le conseil municipal a délibéré pour exprimer son mécontentement sur le découpage des nouveaux cantons, à savoir que STE CROIX serait rattaché à celui du VIGAN et 7 autres cantons et a souhaité que notre commune soit rattachée au canton le plus proche faisant partie d'Alès Agglo, à savoir ANDUZE.

L'équipe municipale travaille toujours sur les dossiers en cours et à venir :

Dans ce bulletin, vous pourrez lire les différents extraits des comptes rendu des conseils municipaux, sur le travail de la municipalité mais également des travaux réalisés ou à venir :

- création de deux postes de transformateurs pour le renforcement des lignes ERDF,
- lancement des travaux pour la dernière tranche du dallage d'accès à la chapelle,
- aménagement de l'aire de repos et de stationnement,
- mise en place des panneaux faune /flore (1 tripode double face et 2 autres panneaux),
- remplacement des deux fenêtres de la salle du conseil municipal,
- rénovation de l'ancien musée, mise aux normes électriques, sablage, installation d'une vitrine pour la mise en valeur des objets trouvés lors des fouilles dans la chapelle, mise en place d'un écran pour la projection d'un film à la fois historique et géographique sur la commune, et rénovation de la salle attenante au musée avec la création de l'accès aux handicapés.

Je souhaite à toutes et à tous, une bonne lecture.

Edmond JULIEN,
Maire de Sainte Croix de Caderle.

Etat Civil

MAIRIE

Mariage

Jennifer ESCLAPEZ et **Gaël GRANDON**
le samedi 08 Juin 2013

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux familles.

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin : *La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.*

Fête de l'eau à Ste Croix le 7 août 2013

Discours de Mr Edmond JULIEN, le maire :

« M. le Conseiller Général,
Madame et Messieurs mes collègues maires du canton de LASALLE,
Crucicaderliennes, Crucicaderliens,
Mesdames et Messieurs ….

C'est avec une grande joie que nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter ensemble les 10 ans de l'adduction d'eau potable et l'arrivée de l'eau à Ste Croix dans nos foyers. 10 ans déjà, que le temps passe vite. C'était un évènement il y a 10 ans pour notre commune, la dernière dans le Gard, à ne pas avoir un réseau d'eau potable.

A partir de 1998 et de 2001, ces aménagements importants répartis en 2 tranches de travaux, ont abouti et donne toute satisfaction grâce à l'implication de tous. Le conseil municipal et les financeurs : le Conseil Général du Gard, l'Agence de l'eau, L'Etat, l'Europe et les entreprises dont les responsables sont présents aujourd'hui, ou encore les riverains touchés par les aménagements de ces infrastructures.

Merci encore à toutes les administrations et les personnes qui ont participé à cette belle réalisation. Un grand merci également à Mr Christian FLAISSIER, conseiller général à ce moment là que nous avons si souvent sollicité et mis à contribution. Il n'a pas ménagé sa peine pour nous soutenir et nous guider dans les différentes phases du projet.

Je souhaite donner la parole à Mr Pascal CREMER, 2° Adjoint, et Président de la Commission travaux de l'époque.

Mr Pascal CREMER : « Pour ce qui concerne l'engagement de cette réalisation et la mise en œuvre de la première tranche, quelques éléments suivants importants sont à rappeler .
Comme toute réalisation de cette importance, (et en raison du budget que cela représentait pour notre petite commune) le déroulement de ce projet a donné lieu à de longues études pour définir la solution la mieux adaptée au respect de l'environnement.

Fête de l'eau à Ste Croix le 7 août 2013

MAIRIE

Le lieu le plus favorable sur lequel le forage a été placé fut réalisable grâce au don d'une parcelle que nous devons à Mme SALATHE et à ses héritiers, propriétaires du terrain. En effet le site avait la préférence des techniciens, pour sa position élevée, son éloignement des constructions et des lieux de vie, qui le protègent des pollutions et à partir duquel les périmètres de protection ont pu être établis.

A l'évidence il s'agissait d'un projet audacieux qui engageait durablement l'avenir du village. Le projet s'élevait à 426 857 euros HT ; nous avons obtenu 80% de subventions et avons contracté un emprunt de 22 000 euros sur 15 ans. Comme cela a été évoqué à maintes reprises, aucun développement sérieux et constructif de la commune ne pouvait être envisagé sans une mise en place de ce réseau qui nous permettait d'anticiper sur la distribution de l'ensemble de la commune. La municipalité a pris l'initiative de mettre en œuvre la 1° tranche de travaux. L'alimentation en eau potable de cette 1ère tranche de travaux, à savoir la partie haute de la commune, a permis une amélioration considérable portée au confort de la vie quotidienne pour les 45 foyers qui avaient sollicité un raccordement. Prenant en compte les questions de l'environnement, nous avons procédé à l'implantation du forage et d'un château d'eau de 8Om3 et à la réalisation de sa piste d'accés et du local technique.

Mais que seraient tous ces éléments techniques sans prendre en compte l'eau comme « un bien commun », l'eau anonyme. Car comme l'écrit Gaston Bachelard dans « l'eau et les rêves »: « Je ne puis m'asseoir près d'un ruisseau sans revoir mon bonheur…Il n'est pas nécessaire que ce soit le ruisseau de chez nous, l'eau de chez nous. Le même souvenir sort de toutes les fontaines… ».

Depuis 10 ans les Crucicaderliens ont pris goût à l'eau courante et ont délaissé pour certains quotidiennement ou pour d'autres partiellement l'usage de l'eau de la citerne, des puits, ou des sources. Toutefois pour être encore présents dans nos mémoires, et comme nous n'en oublions pas son goût et sa valeur, nous nous attachons à préserver cette source de vie.

L'eau, cet élément indispensable à la vie est interdépendant de notre environnement naturel et primordial, autant que l'air qui nous entoure.
Pourtant l'évolution de notre société n'en posera-t-elle pas de façon dommageable la question de sa commercialisation à grande échelle, pour ne pas dire de sa marchandisation. C'est pourquoi nous ne disons jamais assez qu'elle doit être respectée, répartie et distribuée dans les meilleures conditions possibles pour tous, et que nous devons pour cela avoir conscience de son économie la plus juste possible et équitable. Je rends la parole à M. le Maire Edmond JULIEN . »

M. Edmond JULIEN, le maire :

« Conformément aux engagements de la Municipalité pour la deuxième tranche, et ainsi que je l'évoquais dans mon discours de l'inauguration de l'eau du 1er août 2003, je précisais bien que la commune était engagée pour faire aboutir la 2ème partie du projet: « *pour alimenter la partie basse de la commune, un autre dossier, plus complexe et plus couteux est à l'étude, en étroite collaboration avec le Syndicat d'adduction d'eau de LASALLE ; ce projet permettrait d'alimenter également une vallée de la commune de Thoiras et sans doute, dans l'avenir, un périmètre beaucoup plus large. Des dossiers de*

Fête de l'eau à Ste Croix le 7 août 2013

demande de subventions ont été déposés ; des réunions de travail ont d'ores et déjà eu lieu, d'autres sont prévues prochainement. Mais…….nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard ……. »

Aujourd'hui, c'est chose faite. Après les nombreuses démarches administratives et financières, la commune de STE CROIX a adhéré au Syndicat d'adduction d'eau potable de LASALLE et les travaux ont pu se réaliser en 2006 pour un coût de 1 190 000 euros HT ce qui a permis d'alimenter 37 nouveaux abonnés, comme de mettre en service un compteur de vente en gros à la commune de LASALLE et deux abonnés sur la commune de ST JEAN DU GARD. Un château d'eau de 200 M3 a été construit au pic de Montvaillant, plus de 11 kms de canalisations ont été crées et 4 poteaux incendie ont été mis en place pour sécuriser la commune. D'autres travaux sont en cours, prévus depuis le début de notre adhésion au Syndicat d'eau et pour lequel nous attendons les financements : la mise en place d'une bâche de refoulement au niveau du carrefour de la gare, l'installation d'un suppresseur, et la création d'une canalisation qui reliera les deux réseaux .

Là aussi cela a représenté un chantier considérable, mais notre objectif est atteint : la commune de STE CROIX DE CADERLE est alimentée à 100 % en eau potable.

Je remercie Mr Jean-Philippe DIRRENBERGER, Président du Syndicat d'eau potable de LASALLE pour son implication dans ce dossier. Je l'ai beaucoup sollicité, comme j'avais pu le faire des années en arrière auprès de son prédécesseur, mais aujourd'hui les résultats sont là. Un grand merci aussi aux propriétaires qui ont été concernés soit par la création de pistes, par la mise en place des canalisations, également pour l'emprise au sol du château d'eau. Aujourd'hui la commune est alimentée à 100% en eau potable et nous nous retrouvons ici pour fêter les 10 ans de cette arrivée d'eau. Cela a été un grand évènement pour le grand confort apporté à notre commune et on ne peut pas s'empêcher d'avoir une pensée pour certaines personnes qui ont souffert du manque d'eau et qui seraient si heureuses aujourd'hui. Que d'efforts accomplis quotidiennement, d'ingéniosité, de patience pour ceux qui devaient vivre sans l'eau potable au robinet, aller chercher l'eau avec une cruche, ou attendre la pluie et que la citerne se remplisse. Les municipalités ont maintenu leurs engagements dans ces projets depuis 1998, à savoir l'alimentation en eau potable pour une grande amélioration apportée à notre commune. Je me souviens de certaines personnes qui me disaient « l'eau à ste croix, tu t'en fais ton cheval de bataille » et je répondais OUI, car l'eau est un élément essentiel de la vie courante, nécessaire au développement de la commune. D'autres personnes me disait « tu sais, l'eau à Ste croix cela fait 50 ans que j'en entends parler et je ne la verrais jamais et ils ne le croiraient que lorsqu'ils verraient les engins de chantier arriver. La aussi, je répondais, il faut être patient et l'eau va arriver. Et un jour, tous les engins sont arrivés, ces personnes m'ont répondu, tu avais raison, je n'y croyais plus. D'entendre ces paroles cela fait très plaisir.

De plus, a l'issue des travaux d'adduction d'eau potable, il a fallu engager d'autres travaux, notamment l'enfouissement de toutes les lignes électriques, France télécom, réfection des chaussées, dallage de la place de la mairie et de la ruelle et autres…..

Fête de l'eau à Ste Croix le 7 août 2013

MAIRIE

Et en effet comme je l'avais déjà fait dans mon discours du 1er août 2003, je dois encore remercier en souvenir, Mme SALATHE, pour qui donner son terrain à la commune et le destiner à la réalisation du forage a été un grand plaisir, merci également à ses enfants et héritiers. Sans le don du terrain de Madame SALATHE à la commune, la réalisation du forage n'aurait pas été possible.

A cette occasion, nous avons souhaité associer à cet évènement Mme Louise SALATHE, petite fille de Mme SALATHE ainsi que son conjoint, Mr Joël TREIBER.

Ils vous présenteront à partir de 21 heures, un film documentaire, témoignage de ce qu'ils ont vécu en HAITI.

Je tiens à remercier les élus présents ce jour et encore une fois un grand merci à toutes et à tous. Nous vous invitons maintenant à se retrouver tous ensemble autour d'un apéritif dinatoire. »

De g. à d.
Mr Henri De LATOUR, maire de Lasalle,
et Mr Rémy MENVIEL, conseiller général.

De g. à d.
Mr Edmond JULIEN, maire de Ste Croix de C.,
et Mr Pascal CREMER, 2 ème adjoint au maire.

Documentaire de Louise et Joël TREIBER

MAIRIE

Le mercredi 7 août à 20h30,

à la suite du discours commémoratif de M. le maire et du buffet apéritif dinatoire, la soirée s'est terminée par la projection du film documentaire « Haïti, République oubliée des Caraïbes » de Louise et Joël Treiber, un film traitant essentiellement de la gestion de l'eau en Haïti, un sujet tout à fait en adéquation avec le thème de cette journée du 7 août. Pendant plus d'une heure, une cinquantaine de personnes a été captivée à la fois par les images et par la discussion qui s'est ensuite instaurée autour des deux réalisateurs présents. Dans un pays ravagé par la pauvreté, les paysans ont à faire durement face aux problèmes d'irrigation des cultures mais ce qu'est à noter, c'est qu'ils ne perdent jamais espoir.

De concert avec l'association S.O.S. Enfants Sans Frontières, Louise et Joël se sont rendus en Haïti en décembre dernier pour voir sur lace ce qui pouvait être fait pour aider ces paysans, ils leur ont proposé des techniques modernes; goutte à goutte, micro aspersion mais que d'acharnement il leur a fallu...avant de voir les bassins se remplir et l'eau couler..
Quand on sait qu'un simple manque de raccords peut faire avorter un projet et qu'il faut faire appel au système D pour beaucoup de choses .
Heureusement la population de cette île est d'un naturel très optimiste; peut-être un tel comportement a-t-il été induit par la série de catastrophes endurées et le sentiment de foi en l'avenir domine au final. De belles images, une belle expérience d'humanité et de partage. C'est un film témoignage que l'audience a beaucoup apprécié. Aussi nous remercions chaleureusement Louise et Joël pour cette participation positive à la journée de l'eau à Ste Croix en passant par Haïti.

Concert du 31 août 2013

MAIRIE

Le 31 août à 20h30 :
concert final de la fête de l'alto

organisé par la Mairie de Ste Croix de Caderle en collaboration avec l'association AMDF.
C'est par une belle soirée de cette fin du mois d'août que l'ensemble des participants à cette fête de l'alto (du 8 au 31 août à Lasalle), s'est produit dans la chapelle : une soirée de haut niveau, placée sous la direction de Pierre Henri XUEREB, professeur d'alto au conservatoire de Paris.
Le temps fort fut sans nul doute cette chaconne de Bach de plus d'une dizaine de minutes interprétée avec brio par des musiciens confirmés accompagnés de jeunes prodiges...et puis même le répertoire plus moderne était présent avec un extrait de la comédie musicale West Side Story, un pur régal pour les oreilles et le cœur. Quel merveilleux moment de partage de la musique et un grand merci à tous ces artistes.

Pierre Henri XUEREB

Travaux

MAIRIE

Rénovation du sentier de l'aire de repos à la chapelle en passant par la « caladette».

Equipe du chantier d'insertion devant l'escalier en bois de châtaignier (marches et rambardes).

A l'entrée de la chapelle, pose de la plaque de la nouevlle dénomination de l'Eglise Réformée de France devenue au printemps dernier 'Eglise protestante Unie de France »

Postes de renforcement EDF

1. Trancheuse en action
2. Poste de renforcement.

Calendrier de l'année scolaire 2013-2014

MAIRIE

Rentrée scolaire des élèves

Zones A, B et C : mardi 3 septembre 2013

Une journée de cours sera rattrapée :

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :- soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée- soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée, le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

Toussaint

Zones A, B et C : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2013

Noël

Zones A, B et C : du samedi 21 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014

Hiver

- **Zone A** : du samedi 1er mars au lundi 17 mars 2014
- **Zone B** : du samedi 22 février au lundi 10 mars 2014
- **Zone C** : du samedi 15 février au lundi 3 mars 2014

Printemps

- **Zone A** : du samedi 26 avril au lundi 12 mai 2014
- **Zone B** : du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2014
- **Zone C** : du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2014

Début des vacances d'été

Zones A, B et C : samedi 5 juillet 2014

Source : http://www.education.gouv.fr

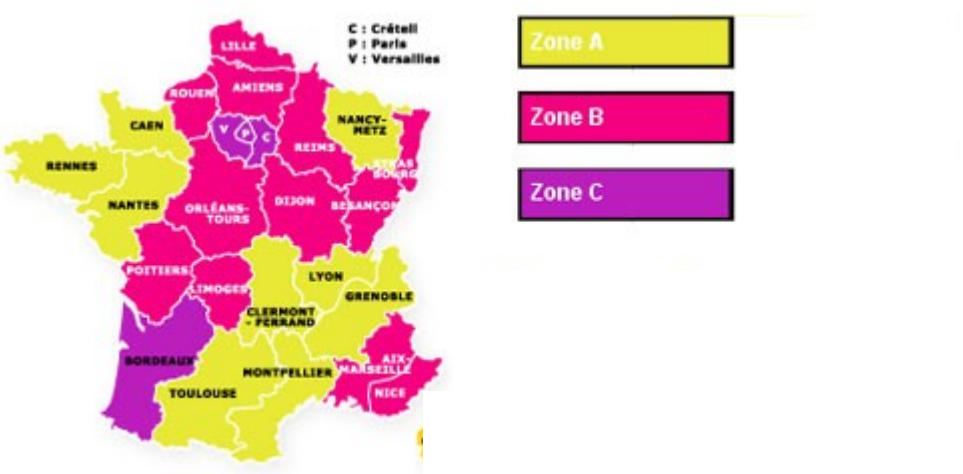

Bilan de l'année scolaire 2012-2013

MAIRIE

Comme à chaque rentrée nous faisons un petit bilan de l'année écoulée.

Bilan 2012.2013

- ***Frais scolaires versés à la mairie de Lasalle :***

Le calcul des frais supportés par les communes s'effectue comme suit : total des frais, des petits travaux, du personnel, de l'électricité, du téléphone, des assurances, des produits, et de l'entretien soit une somme égale à 77 315.31 € qui est divisé par 2, une moitié est supportée par la commune de Lasalle et l'autre moitié est partagée en fonction du nombre d'élèves soit 49 773.80 €/ 148 élèves ce qui correspond à 336 € de frais par élèves.
La commune compte 9 élèves soit 9 x 336€ = **3 024.00 €** de frais pour l'année scolaire écoulée.

- ***Frais de cantine versés à la mairie de Lasalle***

Pour la commune cette aide a concerné 9 enfants des écoles primaire et maternelle. 736 repas ont été financés, la somme versée est de **2 849.45 €** sur l'année scolaire.

- ***Allocations périscolaires versées par la mairie aux parents :***

Aides allouées aux parents pour que leurs enfants puissent pratiquer des activités sportives et culturelles sachant qu'aucune structure n'existe sur notre commune.
20 enfants de la commune ont pu en bénéficier, 190 € pour les lycéens, 130 € pour les collégiens, 90 €pour les primaires et 30€ pour les maternelles soit une somme allouée pour les bourses périscolaires de **2 345.00 €.**

- ***Aides aux voyages scolaire :***

3 enfants en ont bénéficié la somme totale allouée pour cette aide a été de 275.00 €.

La commune a alloué la somme de 8 493.45 €
sur son budget 2012,
afin de soutenir les familles crucicaderliennes.

Prévention incendie

MAIRIE

Le débroussaillement est obligatoire sur les zones situées à moins de 200m de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements.

Le débroussaillement autour des maisons et des installations est obligatoire

Pour contribuer à la protection des biens et des personnes lorsque le feu provient des espaces naturels voisins et pour limiter les risques de propagation d'un feu vers les formations boisées.

Débroussailler,
c'est réduire les risques
d' incendies

Incinération des végétaux coupés.
Article 4 de l'arrêté N° 2010-117-5
Autorisée sur déclaration préalable à la mairie
Entre le 1 er Février et le 14 Juin ,
Autorisée sans déclaration
Entre le 15 septembre et le 31 Janvier
Incinération des végétaux sur pied
Autorisée sur déclaration préalable à la mairie
Entre le 15 septembre et le 14 juin

INTERDICTION TOTALE
Entre le 15 juin et le 15 septembre,
Article 1,2 de l'arrêté N° 2010-117-5
il est **interdit** de fumer, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	15 Juin	Juillet	Août	15/sept.	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés	Possible (*) sans déclaration	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT			Possible (*) sans déclaration		
Brûler des végétaux sur pied	Possible (*) avec déclaration						INTERDIT			Possible (*) avec déclaration		

Prélèvements agricoles d'eau

MAIRIE

Régularisation des prélèvements agricoles
Note d'information
Classement de la commune de Ste Croix de Caderle
en Zone de Répartition des Eaux

- - - - -

Le territoire de la commune Ste Croix de Caderle, concerné par le bassin hydrographique des Gardons et de ses affluents, sera prochainement classé en Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.), par arrêté conjoint des préfets du Gard et de la Lozère. **Ce classement réglementaire modifie entre autre les seuils de déclaration et d'autorisation pour les nouveaux prélèvements dans les eaux superficielles (cours d'eau et nappe alluviale).** A compter de la signature de cet arrêté, ces nouveaux prélèvements (forage en nappe d'accompagnement d'un cours d'eau—seuil/béal—pompage en cours d'eau…) seront soumis :

- à déclaration si la capacité de prélèvement est inférieure à 8 m3/h,
- à autorisation si la capacité de prélèvement est supérieure ou égale à 8 m3/h,

Les nouvelles autorisations de prélèvements ne pourront être délivrées par l'administration qu'en fonction du volume disponible dans le respect des débits minimums biologiques.

Les ouvrages existants mais non régularisés avant le 31 décembre 2013 auprès du service de police de l'eau de la DDTM du Gard, seront considérés comme de nouveaux prélèvements et donc soumis au nouveau régime réglementaire.

Pour plus de renseignement sur la procédure de régularisation vous pouvez contacter la DDTM du Gard—service Eau et milieux aquatiques.

- Laurent LEVRIER 04 66 62 49 laurent.levrier@gard.gouv.fr
- Richard BUCHET 04 66 62 63 52 richard.buchet@gard.gouv.fr

Les propriétaires des ouvrages existants et régulièrement déclarés à la DDTM peuvent continuer à les utiliser dans les mêmes conditions. Ils devront cependant réactualiser ou compléter leurs anciennes déclarations dans un délai de trois mois. Un courrier individuel leur sera envoyé.

La nouvelle édition du Savoir en Herbe d'Alain Renaux, revue et augmentée, est arrivée !!

Le texte est le même, mais avec de nouvelles photos, notamment vers la fin de livre, une double page de photos « clins d'œil » de la nature.

John Thompson, le responsable du département du CEFE-CNRS où travaillait Alain (Dynamique des Systèmes Socio-Ecologiques), a tenu à le remercier pour sa participation aux travaux de recherche sur l'écologie et la conservation des espèces endémiques et rares en région méditerranéenne : il a rédigé une postface sur les savoir-faire et la biodiversité, en valorisant son travail de recueil et de conservation du patrimoine et en mettant l'accent sur la nécessité de sa transmission et de sa restauration. Il explique également, par quelques exemples, comment la forte variabilité du milieu impacte la dynamique de la biodiversité dans nos régions.

Le professeur Francesco di Castri, directeur du CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive CNRS) et ancien directeur adjoint de l'UNESCO, a été plus que ravi de la lecture du Savoir en Herbe. Il l'a lu en deux jours et a tenu à rendre hommage au travail accompli par Alain.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore le Savoir en Herbe, c'est un livre simple, qui se lit très facilement. Ce n'est pas un livre de recettes, même s'il y en a beaucoup, c'est un livre de vie dans lequel on rencontre les plantes. Alain a interrogé des personnes âgées entre Garrigues Cévennes et mont Lozère, et a demandé à ces anciens comment était la vie autrefois quand ils étaient enfants, comment ils apprenaient les plantes, quel était le savoir des familles...

Et les enfants d'autrefois en connaissaient tellement sur les plantes et la nature, sur les travaux des champs, sur les pratiques d'antan vu qu'ils y participaient pour aider…, qu'Alain en a fait son mémoire de Diplôme d'Etudes Doctorales pour le Muséum National d'Histoire Naturelle, mémoire qui fut ensuite publié sous forme d'un livre pour tout public.

Avant-guerre, les difficiles conditions de vie dans les campagnes justifiaient le ramassage des plantes sauvages, présentes à chaque instant dans la quotidienneté : plantes pour la vaisselle, la lessive, l'habillement, la nourriture, l'habitat, les soins, les jeux, les animaux … La part de prélèvement dans la nature était très importante, d'autant que la gestion des espaces ruraux par les gens de la terre favorisait la venue de nombreuses espèces, dont beaucoup étaient utiles à l'homme…

Le livre a été écrit de telle sorte, qu'en le lisant depuis le début, on rentre dans l'ambiance des familles de l'époque, et on comprend mieux comment vivaient et réagissaient les gens face à la dureté de la vie et la nécessité de gérer l'espace naturel.

Comme le disait l'éditeur, c'est un livre plein d'émotions et d'enseignements, dont la première édition a été largement saluée par la presse et par les scientifiques.

Alain Renaux
Le Savoir en herbe
autrefois, la plante et l'enfant
Nouvelles Presses du Languedoc
ÉDITEUR

Dernière de couverture du livre

ON N'IMAGINE guère tout ce que nos grands-parents apprenaient, dès le plus jeune âge, en dehors de l'école. Au début du XXe siècle, au sein d'une société paysanne où les activités de cueillette étaient encore très importantes, les enfants connaissaient en effet, dès sept ans, plusieurs dizaines de plantes et leurs vertus. Outre leur participation à la garde des animaux ou au jardinage, ils ramassaient les herbes utiles à la cuisine, à la santé, aux bêtes… ou à leurs propres jeux.

Au cours de longs entretiens, Alain Renaux a questionné les anciens des vallées, des monts et du piémont cévenols, dont un certain nombre nous a quittés depuis. Ils se sont confiés à lui et lui ont confié ce savoir qui s'acquérait sur le terrain et se transmettait de génération en génération. Un savoir partagé avec la plupart des autres régions, à l'époque, même si le vocabulaire diffère.

L'auteur rapporte et commente ces conversations, et les illustre de nombreuses photos sur les végétaux et les modes de vie. Enfin il les synthétise en une quarantaine de tableaux sur les usages des plantes, souvent méconnus de nos jours.

Un livre plein d'émotions et d'enseignements, dont la première édition a été largement saluée par la presse et par les scientifiques.

Le livre d'Alain Renaux fait revivre un patrimoine humain et botanique, qu'il fixe juste avant qu'il ne disparaisse et dont nous aurons besoin sans doute un jour.

Le Monde.

Cet utile et remarquable travail devrait être accompli dans chacune des régions françaises.

Ouest France.

C'est une pure merveille. Cela devrait séduire autant le grand public que les spécialistes.

Pr Francesco Di Castri,
ancien directeur du programme
Man and Biosphere
de l'Unesco.

ALAIN RENAUX est ethnobotaniste au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS de Montpellier. Il a participé aux programmes sur l'évolution des espèces endémiques en milieu méditerranéen et collabore actuellement aux recherches sur l'écologie et la conservation de ces espèces. Il encadre sur le terrain des étudiants en master et en thèse. Il organise aussi de nombreuses conférences et sorties botaniques pour le grand public et les élèves des lycées et collèges. Il est l'auteur de *L'Herbier du roy* (éd. de la Réunion des musées nationaux, 2008).

Nouvelle édition revue et enrichie

prix : 35 €
ISBN : 978-2-35414-051-9

Les Cévennes
Parc National

Photos de couverture :
fond et vignettes, Alain Renaux ;
portrait d'enfant, Paul Gautier
(coll. Roumégous).

9 782354 140519

Alain Renaux

Le Savoir en herbe

NPL ÉDITEUR

Université de la Culture Permanente

COMITÉ D'ANIMATION DE RÉFLEXION ET DE FORMATION POUR LES RETRAITÉS DU GARD

CADREF ALÈS

Depuis sa création, en octobre 1986, le **CADREF**, également appelé **Université de la Culture Permanente**, est aussi présent à Alès.

Les cours ou activités se déroulent à l'Espace André Chamson ou à l'École des Mines, et le golf se pratique au golf d'Alès-Ribaute, à Ribaute-les-Tavernes.

Plusieurs centaines d'étudiants, retraités ou en âge de l'être, viennent d'Alès ou de sa région pour suivre des cours :

d'anglais, d'espagnol, d'italien, d'occitan, de philosophie, de littérature, de mythologie, d'histoire de l'art, de psychologie ; des conférences-ateliers : histoire des civilisations, cinéma, gym douce/relaxation...

et/ou des activités comme le golf, les activités guidées... au départ du garage Durand ou de la gare routière.

Vous trouverez dorénavant tous les renseignements que vous souhaitez à la permanence du **CADREF ALÈS** :

Espace André Chamson - Bureau 1
2, place Henri Barbusse
30100 Alès

▶ **le mardi de 16h30 à 18h30**
▶ **le jeudi de 16h à 17h30 sur rendez-vous**

Correspondante : Cécile Bérard
✆ **04 66 30 64 26**
✆ **06 09 91 03 73**

Siège social du **CADREF**
249, rue de Bouillargues - 30000 Nîmes • ✆ 04 66 36 99 44 • Fax : 04 66 36 99 45
Site internet : www.cadref.com • Email : cadref@orange.fr

Association Les Amis du temple

Bilan de la saison estivale 2013.

En cette période de rentrée, il est bon de faire un petit retour en arrière sur la saison écoulée :

Le chapelle a accueilli quatre manifestations musicales (dont une, celle de la Novia, était une carte blanche à la création) et la fréquentation moyenne a été d'environ cinquante personnes.

- **Le Dimanche 30 juin à 17h00 :**

L'Ensemble chorale du club Amitiés Glycines de Lasalle nous a fait encore une fois voyager à travers le temps et les continents et nous a fait passer une belle après-midi. Les chants étaient entrecoupés de morceaux musicaux interprétés avec brio à la contrebasse, au violon et à à l'accordéon.
C'est toujours avec une grande joie que nous accueillons ce club qui se donne à « chœur » ouvert sous la direction d'Andréas Johnes. Une pensée particulière va vers nos crucicaderliennes Muriel Decazenove et Josée Granier, membres de cet ensemble, et nous remercions chaleureusement tous les choristes et les musiciens.

- **Le Jeudi 18 juillet à 21h00 :**

C'est le trio Esprit Swing (Eric Gallia, Andréas Johnes et Jean-Louis Alaki) qui a donné vie à la chapelle. C'est avec enthousiasme et grande vitalité que des morceaux comme « Go tell it on the moutain » ou « Go down Moses» ont fait vibrer très fort l'assistance. L'interprétation moderne et jazzy, à la façon Gjango Reinard, ont particulièrement touché l'audience, même les psaumes 36 et 81 avaient un air nouveau. Bravo aux trois musiciens !

- **Le samedi 3 août à 21h00 :**

L'association des Amis du Temple a donné carte blanche à une création musicale de l'ensemble la « Novia » autour des gravures de J.M. Garnier. La Novia est un trio venant de Haute Loire : Jacques Puech joue de la cabrette, Yann Gourdon de la vielle à roue, et Basile Brémaud du violon.
Ensemble, ils ont mis au point un concert de bourrée revisitée dont c'était la 3 ème représentation (après celle de la Grange Culturelle des vachers de Blanlhac le 18 mai, et celle du Musée Cévenol du Vigan le 15 juin).
Les musiciens précisent « que le travail engagé autour des travaux de J.M. Granier parle du paysage des Cévennes, des montagnes d'Auvergne mais aussi des musiques minimalistes. » Ils ajoutent « qu'ils envisagent la bourrée comme Paysage ». Ils disent de J.M. Granier que « toute son œuvre est marquée par la recherche dans le paysage d'éléments chargés de sens. Ces éléments sont utilisés comme des signes ou symboles signifiants, au service de l'écriture, d'un propos qui n'a plus besoin de ressembler aux Cévennes pour être les Cévennes ». Les musiciens ajoutent que « pour eux, plonger dans le répertoire des bourrées du Massif Central relève du même besoin que celui que J.M. Granier éprouve de réinterroger sans fin les paysages de sa terre ». En conclusion, les musiciens assurent que « musique et paysage ont en commun d'être « en devenir ».
C'est ainsi que deux bourrées de vingt minutes chacune se sont étirées au fil du temps et ont envahi l'espace de la chapelle.

Association Les Amis du temple

- **Le Samedi 10 août à 21h00** :

Trio Les Charmes. A la suite d'un accident survenu à l' un des membre du groupe, le trio « Les Charmes » n'a pas pu présenter le spectacle annoncé autour du 18 ème baroque allemand. Ce spectacle a été brillamment remplacé par une autre performance du trio : c'est la musique anglaise du siècle Elisabéthain qui a été à l'honneur : dix morceaux du compositeur John Dowland et six morceaux du compositeur Thomas Morley ont été interprétés par Martine Arich (chant), Anne Bouchot (chant et flûte à bec) et Emmanuel Peigné (guitare).
John Dowland (1563-1626) était le maître incontesté du luth et Thomas Morley (1557-1602) le royal diffuseur du madrigal anglais. Tous deux ont donné naissance à une musique tantôt suave, tantôt enjouée, parfois mélancolique. L'accompagnement subtil d'Emmanuel Peigné à la guitare, la finesse de la flûte à bec d'Anne Bouchot, les voix mélodieuses de Martien Arich et d'Anne Bouchot ont résonné avec justesse et brio dans les murs de notre « veille dame ». Ce concert peut, sans nul doute, se rajouter à la longue liste des concerts classiques à succès qui ont marqué ce lieu chargé d'Histoire.

Trio « les Charmes »

Violette AURIOL,
Présidente de l'association.

Association La festo del païs

CADRE DE VIE

La Fête de la convivialité une belle réussite…

L'association « La Festo del Païs » est fière d'annoncer la grande réussite de la fête de la convivialité qui s'est tenue le 4 juin dernier.

Fête à laquelle ont participé 50 personnes environ, les petits comme les grands se sont amusés jusqu'à minuit avec le spectacle musical de Francine.
Merci à tous et toutes pour votre participation à cette rencontre joyeuse et conviviale.

Merci pour vos délicieuses et originales préparations salées et sucrées.

On se quitte en pensant déjà à l'an prochain en se demandant ce que l'on pourrait bien faire pour améliorer cette fête que l'on a tant appréciée.

Dates de nos futures manifestations :

LOTO : 11 JANVIER 2014 à 20h00,

RANDONNEE PEDESTRE : 11 MAI 2014 dès 8h00

Pommes

Consommation :

La meilleure saison pour déguster les pommes s'étale de juillet (variétés d'été) à février mais le meilleur moment est l'automne. Ensuite elles sont conservées en entrepôts frigorifiques, ce qui modifie leur goût et donne une chair cotonneuse.

Diététique :

La pomme est à la fois doucement laxative lorsqu'elle est crue et apaisante pour les intestins dérangés, une fois cuite.
Manger une pomme crue fortifie les gencives, blanchit les dents et adoucit l'haleine, et on ne peut, une fois n'est pas coutume, qu'être d'accord avec le proverbe anglais : « an apple a day keeps the doctor away » - une pomme par jour et le docteur ne rentre pas chez vous.

Pelure :

Si vous avez la possibilité de consommer des pommes non traitées, n'hésitez pas à conserver quelques pelures de pommes séchées. Elles vous serviront à préparer ou à compléter de délicieuses infusions et pourront aussi être utilisées pour les confitures de fruits ne contenant pas assez de pectine.

Cuisine :

La pomme reinette (du Vigan) et d'autres pommes plutôt vertes s'allient merveilleusement aux viandes.
- si vous voulez relever le goût de vos compotes, ajoutez-y un soupçon de cannelle et de gingembre et sucrez les à la cassonade ou au miel.
- vous rendrez exquises de simples pommes au four en fourrant vos fruits évidés en leur centre avec un mélange de beurre, sucre en poudre et poudre d'amande sans oublier un peu de cannelle.
- Pour que vos pommes au four aient bonne allure après la cuisson, pratiquez quelques incisions sur le pourtour.

Des pommes, des poires...

Poires

Cueillette :

Lorsque vous cueillez vos fruits, faites attention à ne pas abîmer la petite tige qui les porte, d'apparence un peu boursoufflée, que les jardiniers appellent «la bourse». C'est de là que naîtront les bourgeons floraux qui donneront les poires de l'an prochain.

Conservation:

Pour garder les poires comme on faisait autrefois dans un fruitier, il faut faire attention à ce que les fruits ne se touchent pas. Il faut les poser la queue vers le bas, et pour qu'elles se conservent plus longtemps, vous pouvez tremper l'extrémité de celle-ci dans de la cire à cacheter ou de la paraffine.

Cuisine :

Pour changer un peu des traditionnelles poires au vin, essayez la recette suivante :

Préparez de l'extrait de café bien fort et faites-y cuire vos poires entières et épluchées (conservez la queue), jusqu'à ce que la lame d'un couteau les traverse facilement. Réservez les fruits, et faites un sirop avec le jus de cuisson en y ajoutant du sucre en poudre. Nappez-les avec ce sirop et mettez-les au frais pendant au moins trois heures. Vous les servirez accompagnées de crème anglaise ou de crème chantilly ou même d'une sauce au chocolat dont la saveur fera ressortir celle du café.

Le châtaigniers

Le Viaduc de Millau

Les secrets du viaduc de Millau

TECHNOLOGIE. Grâce à cet ouvrage d'art majestueux inauguré en 2004, les bouchons de Millau (Aveyron) au moment des flux estivaux ont disparu. À l'occasion des vacances, revenons sur les spécificités de ce géant.

LES HAUBANS

154 haubans soutiennent la chaussée (11 paires par pylône).

Les haubans, fixés sur des pylônes de 88,92 m de haut, pesant 700 tonnes, sont des assemblages de 45 à 91 torons. Un toron est composé de 7 câbles.

Chacun des éléments est indépendant, facilitant son remplacement.

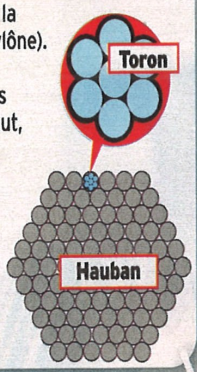

343 m de haut

LE TABLIER

De chaque côté du tablier en acier, un brise-vent de 3 m de haut (1) en plexiglas protège les voitures des bourrasques.

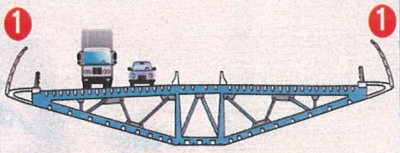

2 460 m de long

85 000m³ de béton

32 m de large

LES PILES

Les 7 piles (de 77,56 m à 244,96 m) ont une largeur à la base de 27 m (10 m au sommet).

342 m entre chaque pile

L'AÉRODYNAMISME

Le tablier en coupe ressemble à deux ailes d'avion inversées.

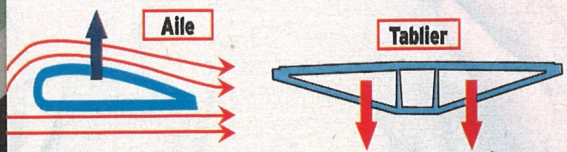

Sur le profil d'une aile d'avion, la circulation de l'air crée une différence de pression entre le dessus (bombé) et le dessous dont le résultat est une poussée vers le haut. Le même phénomène se passe sur le tablier, mais inversé, asseyant le tablier sur les piles.

Les piles dans leur partie haute sont vides au milieu, pour laisser passer le vent et mieux y résister.

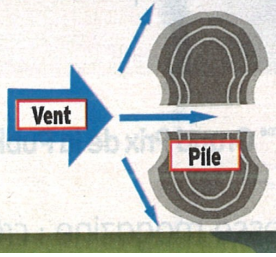

LES FONDATIONS

Chaque pile repose sur une semelle ancrée au sol dans des puits de 20 m de profondeur.

Infographie Thierry Béesau

Michael Kohlhaas

D'Arnaud Des Pallières

Avec Mads Mikkelsen, Delphine Chuillot, Mélusine Mayance, Denis Lavant...etc.

Au XVI ème siècle, dans les Cévennes , Michael Kohlhaas est un marchand de chevaux prospère qui, confronté à une injustice flagrante (confiscation de deux de ses plus belles bêtes et très mauvais traitements infligés d'une part à son valet et d'autre part à ses animaux) va renoncer brutalement au confort de sa condition pour se rebeller contre un ordre corrompu.

Quand son épouse, étant allée plaider sa cause auprès de la souveraine, revient blessée à mort, Michael se transforme en guerrier implacable. Il va lever une armée, mettre la région à feu et à sang...et se dépouiller progressivement de ses proches, de ses biens, de sa vie, pour une idée fixe : obtenir enfin justice...mais l'obtiendra t-il?

Des images magnifiques des Hautes Cévennes, peu de dialogues, tout se devine et s'aperçoit, en clair obscur ou dans la limpidité lumineuse, des sons parfois étouffés, parfois lancinants; du grand cinéma qui tient de la fresque médiévale et du western dans le bon sens du terme. Un coup de chapeau à l'acteur Mads Mikkelsen qui porte ce film avec maitrise et autorité.

Violette AURIOL,
1ère adjointe.

CONSEILS MUNICIPAUX

Compte Rendu du 07 mai 2013

L'an deux mille treize, le sept mai à vingt et une heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, LAFONT Ginette, VERDIER Nicole. Mrs CREMER Pascal, MENDRAS Bruno et MOURGUES David.
Absente excusée avec pouvoir : Mme MAZEL pouvoir à Mme AURIOL.
Absents : Mme BONZON Annelise, M. DEJEAN Christian.
Secrétaire de séance : Mme LAFONT Ginette.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du 29 mars deux mille treize, par le maire.
Les conseillers présents lors de ce conseil municipal, l'adopte à l'unanimité.
Lecture est faite du compte rendu du compte rendu conseil municipal extraordinaire du 18 avril deux mille treize, par le maire.
Les conseillers présents lors de ce conseil municipal, l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :
1°/Décision Modificative n° 1 Budget M 14,
2°/ Choix des travaux à réaliser :
- aménagement entre la ruelle et le porche de l'enceinte,
- sanitaire public,
- aménagement aire de repos (avant projet sommaire),
- aménagement locaux mairie,
- panneaux faune flore,
3° Questions diverses.

1°/Décision Modificative n° 1 Budget M 14
M. le maire, fait part du courrier reçu par la trésorerie en date du 17 avril dernier, faisant part d'une anomalie dans le budget primitif du budget principal 2013. Il s'agit d'une erreur d'imputation en section de fonctionnement en recettes. Il s'agit de modifier l'article 73923 en 7323, qui concerne le FNGIR d'un montant de 9 250.00 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette modification.

2°/ Choix des travaux à réaliser :
- Aménagement entre la ruelle et le porche de l'enceinte,
M. le maire, fait part que deux demandes différentes ont été faite auprès de l'entreprise HEBRARD, qui a réalisé le dallage actuel de la ruelle, et auprès de l'entreprise BRUN, qui a réalisé le dallage devant la chapelle. Ces demandes concernaient la réalisation d'un dallage identique à la ruelle (HEBRARD) et la réalisation d'un dallage partiel façon caillebotis avec espace vert conservé (BRUN).
M. le maire fait part que seul l'entreprise Hébrard a répondu. Le devis s'élève à 8 886.00 € HT. Les travaux consistent à la réalisation d'un dallage en continuité de la ruelle vers la chapelle sur 16 ml. M. le maire fait part que la commission travaux réunie ce jour propose de retenir l'entreprise HEBRARD pour un montant de 8 886.00 € HT. Mme AURIOL Violette, présidente de l'association des Amis du Temple, annonce que l'association participera aux travaux, sous forme de don à la mairie à hauteur de 2 000.00 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention (Mme LAFONT) **DECIDE :**

- de retenir l'entreprise Hébrard, comme proposée par la commission travaux, afin de réaliser les travaux de dallage identique à celui de la ruelle pour un montant de 8 886.00 € HT.
- d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires au bon ordre de cette opération.

- **Peinture Salle F. Volpelière** :
M. le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré en faveur de travaux de peinture dans la salle F. Volpelière. La commission travaux réunie ce jour a retenue les couleurs et fixée la date des travaux qui seront exécutés durant la deuxième semaine de juin 2013. Un mur sera blanc mat afin de pouvoir réaliser des projections. Il sera procédé au déplacement des deux appliques sur le mur.

- **Rideaux occultant salle F. Volpelière** :
M. le maire fait part qu'il est nécessaire de prévoir l'installation de rideaux occultant la lumière afin de pouvoir réaliser des projections, comme cela a été vu lors du dernier conseil municipal le 29 mars dernier. M. le maire demande l'autorisation au conseil de demander des devis pour la mise en place de rideau occultant dans la salle F. Volpelière. Le conseil municipal est favorable à la mise en place de ces rideaux et retiendra un devis au prochain conseil.

- Sanitaire public,
M. le maire fait part que la commission travaux réunie ce jour, propose de ne pas décider, aujourd'hui, de la suite donnée à ce dossier (emplacement à trouver, devis très élevé…). A ce propos, Mme LAFONT Ginette souligne l'incohérence sur le fait que la salle F. Volpelière soit accessible aux handicapés mais pas les toilettes intérieures. Le conseil municipal va demander la faisabilité des travaux de mise aux normes de ces wc de la salle et ainsi prévoir les travaux de peinture ultérieurement. Le conseil municipal étant favorable à cette proposition, demande à ce que M. LAUNE, architecte, soit consulté pour avis.

- Aménagement aire de repos (avant projet sommaire),
M. le maire fait part que le projet d'aménagement de l'aire repos regroupe 3 programmes :
- La sécurisation de l'entrée (amélioration de l'entrée),
- L'installation d'un espace « information, interprétation » afin de faire découvrir les richesses du site sans les menacer, avec la mise en place de panneaux découvertes,
- L'aménagement global de l'aire, pour la détente (aire de pique-nique ombragée, départ de sentiers de randonnée) et le stationnement (matérialisation place de parking).
Afin d'harmoniser au mieux l'ensemble de ce projet, M. le maire, fait part qu'il a consulté deux cabinets d'études afin de réaliser un levé topographique et une esquisse d'aménagement. M. le maire a obtenu deux offres de prix pour cette maitrise d'œuvre :
- le Cabinet Gaxieu pour un montant de 3 650.00 € HT
- le Cabinet Cereg pour un montant de 2 925.00 € HT.
M. le maire fait part que la commission travaux réunie ce jour propose de retenir le cabinet Cereg pour un montant de 2 925.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 2 abstentions (Mme LAFONT et M. MOURGUES) **DECIDE :**
- de retenir le cabinet Cereg, comme proposée par la commission travaux, afin de

réaliser la mission de maître d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de repos pour un montant de 2 925.00 € HT.
- d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires au bon ordre de cette opération.

- Aménagement locaux mairie,
M. le maire propose que les deux salles du rez de chaussée fassent l'objet, en premier lieu, de travaux de mise aux normes électriques, de travaux de rénovation des murs et que la salle dont l'entrée est située à l'extérieur soit accessible aux handicapés. M. le maire demande, au conseil municipal, l'accord de lancer une consultation d'entreprises afin de chiffrer ces travaux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention (Mme LAFONT) **DECIDE :**
- de lancer une consultation d'entreprises afin de chiffrer le coût des travaux de mise aux normes électriques, de rénovations des murs et de la création d'un accès handicapés de la salle extérieure.
- d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires au bon ordre de cette opération.
Mme LAFONT fait part qu'elle est favorable à la réalisation de la mise aux normes électriques de ces deux salles cependant elle indique que son abstention est dirigée vers le projet d'aménagement global de ces salles étant donné qu'à ce jour aucune précision sur l'utilisation finale n'est connue. Les travaux exécutés et la création de l'accès handicapés ne conviendront peut-être pas ou ne seront pas utiles à l'utilisation future de ces deux salles.
Il est fait part de problèmes de coupures électriques récurrentes lors de l'utilisation des salles.
Le conseil municipal a convenu de solliciter, M. Romeuf, électricien, concernant l'ampérage du compteur électrique qui alimente les salles du rez de chaussée.

- Panneaux faune flore,
M. le maire laisse la parole à M. CREMER, président de la commission travaux et référent du projet de la mise en place de panneaux faune et flore.
M. CREMER fait part qu'une réunion de travail s'est tenue en mairie le 19 avril dernier en présence des sociétés Beau Mas Création, PIC BOIS et de M. Alain RENAUX. Suite à cette réunion et une nouvelle mise au point, un nouveau devis a été établi, d'un montant de 8 635.65 € HT comprenant 1 tripode à 6 faces, et 2 panneaux à 2 faces comprenant l'installation de ces panneaux.
M. CREMER rappelle l'important travail de recherche, de sélection, de mise en forme, réalisé par Alain RENAUX.
M. le maire fait part que la commission travaux réunie ce jour propose de retenir le nouveau devis présenté par Pic Bois, pour un montant de 8 635.65 € HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :
- de retenir le nouveau devis d'un montant de 8 635.65 € HT de la société Pic Bois, comme proposée par la commission travaux, pour la réalisation et la pose de panneaux d'informations et d'interprétations.
- d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires au bon ordre de cette opération.

- **Chantier d'insertion** :
M. le maire rappelle qu'il a sollicité le chantier d'insertion pour refaire l'aménagement des escaliers au départ du petit sentier qui mène à la chapelle par le bas du village au niveau de l'aire de repos. Le conseil municipal dans sa séance du 29 mars dernier a retenu ce chantier pour un montant de 675 € HT sans le matériel.

Compte Rendu du 07 mai 2013

Afin de pouvoir effectuer ce travail, M. le maire a demandé deux devis pour le matériel nécessaire à la réalisation de ce chantier :
- CCB Anduze : 990.00 €HT
- Scierie Teissonnière au Plantier : 1 208.00 € HT.
Le chantier est prévu début septembre.
M. le maire fait part que la commission travaux réunie ce jour propose de retenir le devis de CCB, pour un montant de 990.00 € HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :
- de retenir le devis de CCB Anduze, pour un montant de 990.00 € HT, avec livraison du matériel fin août 2013,
- d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires au bon ordre de cette opération.

Questions diverses :
- **Travaux du Conseil Général du Gard sur la RD 153 allant sur Lasalle** :
M. le maire fait part au conseil municipal que le conseil général a prévu des travaux de rénovation des ouvrages hydrauliques sur le secteur, et en ce qui nous concerne, le pont du Trantal très dégradé sera réparé.

- **Enfouissement ligne moyenne tension EDF** :
M. le maire fait part que les travaux, conduits par ErDF, d'enfouissement de ligne moyenne tension, devraient débuter à l'automne 2013.

- **Syndicat Mixte Départementale d'Electrification (SMDE)**
M. le maire fait part que les travaux, de renforcement du réseau électrique de 2 postes sur la commune, sont en cours. Une réunion avec le cabinet Cereg et les propriétaires concernés par les conventions a eu lieu en mairie et sur le terrain.
M. MENDRAS Bruno, délégué sur ce projet, indique que les travaux devraient débutés début juin. M. MENDRAS Bruno, indique qu'il ne faut pas hésiter à faire connaitre auprès du secrétariat, les problèmes rencontrés au niveau de la fourniture d'électricité, il se chargera de soutenir et faire remonter l'observation.

- **Réponse du Préfet pour la tour de guet de Brion**
M. le maire fait part qu'il a reçu une réponse de M. le Préfet concernant la fermeture de la tour de guet du Mont Brion, il en a donné copie à tous les conseillers.
En conclusion, la tour de guet du Mont Brion ne sera pas en service cet été, et peut-être non plus dans les années à venir.

- **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP de Lasalle)**
M. le maire, indique que le SIAEP de Lasalle, suite à la recherche d'une nouvelle ressource en eau, a démarrer les travaux, notamment l'essai de forage, au Martinet sur la commune de Thoiras. Ces travaux sont subventionnés à 80 %.

- **ALES Agglo** :
M. le maire indique que certaines commissions ont eu lieu.
Il indique qu'un représentant doit être désigné pour la commission randonnée car il ne sera pas présent. M. CREMER Pascal propose de s'y rendre.

Mme LAFONT demande si les habitants de Ste Croix peuvent utiliser la déchetterie de Lasalle. M. le maire lui fait part qu'une convention doit être signée entre la commune et Causses Aigoual Cévennes, et que cette dernière ne voit pas de contre indication.

Compte Rendu du 07 mai 2013

Mme LAFONT demande où en est le calcul de la répercussion financière du retrait de la commune de la communauté de communes Cévennes Garrigue.

M. le maire indique qu'un courrier a été adressé au Préfet demandant d'intervenir auprès des services fiscaux pour connaître le calcul, mais à ce jour aucune information ne nous est parvenue, il fait part qu'il va relancer le préfet.

Mme LAFONT fait part de son interrogation sur le contenu du journal Ales Agglo, qui ne comporte aucune information sur le fonctionnement de cette communauté.

M. CREMER et Mme AURIOL se sont rendus à la 1ère commission culture d'Ales Agglomération. La culture était auparavant gérée par la ville d'Alès, dans l'ancienne communauté (Grand Alès) il n'y avait pas de budget spécifique à la culture. La structure principale étant le Cratère d'Alès, un listing des autres structures, sur le territoire de l'agglomération, pouvant accueillir des spectacles est en cours. Les EPCI entrantes à l'Agglomération (Vézénobres, Mont Bouquet, la 2C2A et les 5 autres communes) bénéficiaient auparavant du soutien financier du Conseil Général pour le spectacle vivant, mais actuellement le Conseil Général s'étant désengagé il faudrait qu'Ales Agglo prenne le relais.

M. CREMER fait part qu'il s'est rendu à la journée biodiversité organisée par la commune de St Jean de Serres. Il fait un bref compte rendu de la journée et souligne l'intérêt de ce thème.

M. MOURGUES annonce la journée de la randonnée organisée par l'association La Festo del Païs, le dimanche 12 mai prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.

Compte Rendu du 19 juillet 2013

L'an deux mille treize, le dix neuf juillet à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.
Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mr CREMER Pascal, Mr DEJEAN Christian, Mme MAZEL Marcelle, Mr MENDRAS Bruno, Mme VERDIER Nicole.
Absent excusé : Mr MOURGUES David;
Absente : Mme BONZON Annelise;
Absente excusée avec pouvoir : LAFONT Ginette à DEJEAN Christian ;
Secrétaire de séance : M. MENDRAS Bruno.
Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du 07 mai deux mille treize, par le maire.
Les conseillers présents lors de ce conseil municipal, l'adopte à l'unanimité.
Ordre du jour :
1°/ Convention avec l'établissement du Pont du Gard ;
2°/ Convention SPANC ;
3°/ Nouveaux cantons ;
4°/ Fonds Communs ALES agglomération ;
5°/ Convention FDE/DS, Conseil Général du Gard ;

6°/ Urbanisme : permis de construire ;
7°/ Travaux : Pont de la route royale ;
8°/ Travaux : Rénovation vitrine municipale et salle attenante ;
9°/ Travaux : Menuiserie salle du conseil municipal ;
10°/ Travaux : store pour la salle polyvalente ;
11°/ Travaux : électrification ;
12°/ Questions diverses.

Suite aux nouveaux éléments reçus récemment M. le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Travaux : aménagement de l'aire de repos.
Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1°/ Convention de partenariat avec l'établissement public du Pont du Gard
M. le maire fait part du courrier du 7 mai dernier concernant une proposition de convention de partenariat avec l'établissement public du Pont du Gard.
Le conseil d'administration de l'établissement public du Pont du Gard propose à toutes les familles gardoises de bénéficier de la gratuité totale d'accès au site pour l'offre permanente. Afin de pouvoir bénéficier de cette offre, la commune doit signer une convention de partenariat dont la contrepartie sera d'assurer la promotion du Pont du Gard sur le territoire communal via les outils de communication.
M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Autorise le maire à signer la convention de partenariat avec l'établissement public du Pont du Gard.
Les démarches et conditions de délivrance de la carte d'abonnement d'accès gratuit seront expliquées aux citoyens par le biais d'un courrier qui sera distribué sur la commune.

2°/ Convention SPANC : Le SPANC Pays Cévennes assure les missions de contrôle et de diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif présentes sur la commune. Il s'agit d'une obligation règlementaire. Les agents du SPANC conseillent les propriétaires quant aux travaux à réaliser, assurent le reversement des subventions individuelles de l'agence de l'eau, apportent une expertise technique, administrative et règlementaire à tous les usagers du service.
La principale ressource financière permettant le fonctionnement de ce service public est la redevance Assainissement Non collectif qui doit être payée par l'ensemble des propriétaires d'installation autonome.
Par délibération du conseil syndical du Pays Cévennes la redevance a été fixée à 15 € par an et par usager (foyer d'utilisation).
Afin de pouvoir procéder à la facturation, au recouvrement et au reversement de cette redevance, la commune doit signer une convention avec le SPANC du Pays Cévennes, celle-ci est nécessaire afin d'assurer cette mission.
Il convient de donner l'autorisation au maire de signer cette convention avec le SPANC Pays Cévennes.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Autorise le maire à signer la convention entre le SPANC et la commune, pour le recouvrement des redevances d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune.

3°/ Nouveaux cantons, : Le gouvernement dans sa loi de réforme du scrutin cantonal a décidé de réduire le nombre de cantons. La loi introduit le scrutin binomi-

nal : deux élus par canton, un homme et une femme.
Le préfet du Gard a pour mission de recueillir les propositions ou observations et notamment celles des principaux élus du département afin de faire remonter ces éléments au ministère. Ce nouveau découpage regrouperait d'anciens cantons, celui de Lasalle (dont fait parti Sainte Croix de Caderle) serait rattaché à celui du Vigan et 7 autres cantons. Les nouveaux cantons, à priori 23 pour le Gard au lieu de 46, ne prendraient pas en compte les nouveaux périmètres des intercommunalités. De nombreux conseils municipaux ont d'ores et déjà manifestés leur mécontentement par délibération, suite à l'absence totale de concertation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Considérant que la proposition des nouveaux découpages géographiques des intercommunalités, risque d' éloigner les élus et citoyens ;
Considérant l'absence totale de concertation et d'information sur cette proposition avec les maires du Gard ;
Considérant le manque de cohérence entre les nouveaux périmètres des nouvelles intercommunalités et la proposition du découpage des nouveaux cantons ;
Considérant que le nouveau territoire éloignera l'élu des citoyens.
Désapprouve la proposition du nouveau redécoupage, qui rattache le canton de Lasalle à celui du Vigan ;
Demande son rattachement au canton le plus proche faisant partie d'Alès Agglomération, soit Anduze.

4°/ Fonds Communs ALES agglomération : M. le maire informe le conseil municipal que la communauté d' Alès Agglomération a délibéré pour octroyer des fonds de concours à ses communes membres. La commune de Ste Croix de Caderle peut bénéficier de 5 000.00€. Il convient d'affecter cette somme à un programme précis, de réaliser les travaux avant le 31 décembre 2013 et que le financement global de cette opération ne dépasse pas 80%.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De demander à Ales Agglo de bénéficier du fonds de concours du montant de 5000.00 € ;
D'employer le montant alloué pour le programme « dallage de la ruelle vers la chapelle ».
Un dossier détaillé sera joint à la présente délibération avec notamment un plan de financement.

5°/ Convention FDE/DS, Conseil Général du Gard : Lors de sa séance du 19 avril la commission permanente du Conseil Général du Gard a décidé d'accorder à la commune :
<u>une subvention</u> de 20 000.00 € au titre du Fonds Départemental d'Equipement (FDE) répartie comme suit :
10 000.00 € attribué au projet de sanitaires publics accessibles aux handicapés ;
10 000.00 € attribué au projet de mise aux normes de la vitrine municipale et de la salle attenante.
<u>Une subvention</u> de 10 500.00 € au titre de la Dotation de Solidarité (DS) répartie comme suit :
7 000.00 € pour le goudronnage de l'accès au cimetière par l'atelier et la signalétique touristique ;
3 500.00 € pour le projet de sanitaires publics accessibles aux handicapés.
A ce titre un contrat permettant la mise en œuvre de ces engagements doit être signé par le maire. Ce contrat a une durée de trois ans 2012/2013/2014.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le maire à signer le contrat territorial départemental pour la durée de trois ans 2012/2013/2014.

Convention FDE/DS, Conseil Général du Gard : Avenant N° 1 au contrat : M. le maire propose de demander le transfert de l'aide attribuée pour les sanitaires publics au titre de la Dotation de Solidarité d'un montant de 3 500.00 € sur le programme de dallage de l'accès à la chapelle.
Considérant pour le moment, que le projet d'installations de sanitaires publics n'est pas réalisable ;
Considérant que le plan de financement du projet de dallage de l'accès à la chapelle n'est pas subventionné à plus de 80%,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Demande, par l' avenant n° 1, de transférer le montant attribué de 3500.00 € au titre de la Dotation de Solidarité au projet de sanitaires publics à celui du dallage de l'accès à la ruelle,
Un dossier avec notice explicative sera joint au contrat initial et à la présente délibération.

Avenant N° 2 au contrat : M. le maire propose demander le transfert de l'aide attribuée pour les sanitaires publics au titre du Fonds Départemental d'Equipement d'un montant de 10 000.00 € sur le programme de l'aménagement de l'aire de repos et de stationnement,
Considérant que le projet d'installation de sanitaires publics n'est pas réalisable pour le moment ;
Considérant que le plan de financement du projet de l'aménagement de l'aire de repos et de stationnement n'est pas subventionné à plus de 80% ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Demande, par l' avenant n° 2, de transférer le montant attribué de 10 000.00 € au titre du Fonds Départemental d'Equipement au projet de sanitaires publics à celui de l'aménagement de l'aire de repos et de stationnement,
Un dossier avec notice explicative sera joint au contrat initial et à la présente délibération.

6°/ Urbanisme : demande d'autorisation de construire: Mme SALATHE Louise a déposé en mairie une demande de fermeture de son hangar agricole, (actuellement ouvert) en date du 06 mai dernier.
Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable après avoir pris connaissance du dossier.

7°/ Travaux : Pont de la route royale : M. MENDRAS Bruno fait part que le dossier suit son cours, il a fallu relancer St Jean du Gard (maître d'œuvre du projet) plusieurs fois. Une consultation d'entreprises a été récemment lancée.

8°/ Travaux : Rénovation vitrine municipale et salle attenante:
- **Maçonnerie :**
Vitrine municipale (ancien petit musée):
- sablage des murs.
Salle attenante :
- surélévation du linteau de la porte d'entrée pour l'accès handicapé, jointoiement des pierres sur 1 côté les 3 autres enduit à la chaux, reprise encadrement fenêtre et porte, reprise du sol avec pose de carrelage.
M. le maire communique au conseil les trois devis reçus :

Genest : 4 943.30 € HT
Artisud : 7 916.25 € HT
Cerret : 5 208.85 € HT
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide, de retenir l'entreprise Genest pour un montant des travaux de 4 943.30 € HT.
M. DEJEAN Christian rejoint l'assemblée à 18h40, s'excuse pour son retard et fait part qu'il a le pouvoir de Mme LAFONT Ginette.

- **Electricité :** M. Le maire fait part qu'il a reçu le devis de l'électricien M. Romeuf pour la mise aux normes électrique de la salle attenante et de la vitrine municipale. Ce devis s'élève à 2 925.00 €HT.
Le conseil municipal pour pouvoir comparer, demande le devis d'un autre électricien.

- **Menuiserie** : M. le maire fait part qu'il a sollicité trois entreprises, Valbois, DPSM et JMS menuiserie, pour le remplacement de la fenêtre de la salle attenante ainsi que la reprise ou la réalisation de la porte d'entrée.
Valbois : 889.00 € HT (pose non comprise), en bois,
JMS menuiserie : 1 515.00 € HT (pose non comprise), en PVC,
DPSM : 3 601.00 € HT (pose comprise), porte en aluminium,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide, de retenir l'entreprise Valbois pour le remplacement de la fenêtre de la salle attenante et de la reprise de la porte pour un montant de 889.00 € HT (pose non comprise).

- **Choix de l'aménagement :**
Suite à la demande du conseil municipal, M. le maire fait part de la proposition de Mme ASPORD-MERCIER de réaliser un film documentaire avec un panneau dans la petite salle voutée (ancien petit musée) et de mettre en vitrine (chiffrage en cours), les objets trouvés lors des fouilles. Ceux-ci seraient visibles depuis le couloir. Le devis de réalisation du film et du panneau s'élève à 4 148.92 € TTC.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 2 abstentions (DEJEAN Christian, et LAFONT Ginette) et 6 voix Pour, de retenir la proposition de Mme ASPORD-MERCIER pour un montant de 4 148.92 € TTC.
(ne sont pas compris, le coût de l'hélicoptère pour le tournage, l'achat de l'écran et du lecteur DVD blue ray, permettant la réalisation du panneau d'exposition et du film documentaire sur Ste Croix de Caderle).

9°/ Travaux : Menuiserie salle du conseil municipal :M. le maire fait part que les fenêtres de la salle du conseil sont abîmées, elles ne ferment pas bien, et sont peu isolantes. Il convient dans le cadre de l'entretien du bâtiment d'effectuer leur remplacement.
Le conseil municipal souhaite que les fenêtres soient en châtaignier, à 8 carreaux comme actuellement.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise Valbois, qui est la seule à proposer des fenêtres bois châtaignier pour un montant de 2 032.00 € HT (pose non comprise).

10°/ Travaux : stores occultant pour la salle polyvalente : M. le maire communique au conseil les différents devis obtenus des entreprises (Valbois, JMS menuiserie et DPSM) concernant la mise en place de stores occultant dans la salle polyvalente Fernand Volpelière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas commander ces stores, le coût étant élevé et la fragilité des mécanismes ne semblent pas être adaptée à l'usage de la salle.

11°/ Travaux : électrification, Syndicat Mixte Départementale d'Electrification : M. le maire fait part que les travaux de renforcement des postes du Trantal et de Coudognan sont en cours et seront prochainement terminés.
- M. MENDRAS Bruno précise que les dégâts sur le goudron, engendrés par l'entreprise de la SPIE, ont été signalés et pris en compte, ils seront réparés.
- M. DEJEAN Christian fait remarquer qu'aucune coordination n'existe entre les différents services (Eau, électricité, téléphonie…) ce qui est regrettable et engendre systématiquement une détérioration de la chaussée et de ses accotements.

Travaux : Aménagement de l'aire de repos : M. le maire fait part de l'obtention de la subvention au titre des amendes de police d'un montant de 12 200.00 €.
Suite à la commission travaux du mardi 9 juillet à 17h30, le Cabinet CEREG a communiqué un avant projet sommaire chiffré avec différents postes de travaux.
- suppression de l'arbre à l'entrée de l'aire et reprise du revêtement au sol ;
- mise en place de demi-rondins de bois avec lumière réfléchissante, pour matérialiser les places de parking ;
- déplacement d'une des trois tables de pique-nique ;
- mise en place de rondins de bois au bas du talus pour retenir la terre ;
- élargissement du virage au bout du parking, avec abatage d'arbres. Création de 7 places de stationnement et reprise du revêtement au sol.
- Création de points lumineux supplémentaires,

Au total il y aura 13 places de parking, l'implantation du tripode (panneaux faune et flore) a été prise en compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 2 abstentions (DEJEAN Christian et LAFONT Ginette) et 6 voix pour :
de lancer les travaux d'aménagement de l'aire de repos pour un montant estimé par le cabinet Cereg à 18 358.00 € HT ;
de confier pour un montant de 2 300.00 € HT la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Cereg afin de lui permettre le lancement de la consultation, le suivi et la réception des travaux,
L'ordre de service ne sera lancé que lorsque la commune aura obtenue l'accord du transfert de la subvention au titre du FDE.
M. DEJEAN Christian justifie son abstention en indiquant qu'il ne visualise pas le projet proposé n'ayant pas pu être présent à la dernière commission travaux.
Le maire indique qu'une réunion de chantier sera organisée sur place avec le cabinet Cereg et les conseillers municipaux.

Travaux panneaux faune-flore : information.
Avant de laisser la parole à M. CREMER Pascal, M. le maire tient à le remercier pour le travail effectué sur ce dossier.
M. CREMER Pascal indique que le travail en relation avec la société Pic Bois et Alain RENAUX sur le panneau type est en bonne voie, il sera très prochainement finalisé. Il s'agit de choisir la disposition des clichés, la police, les couleurs…etc. Après ce travaille long et technique, la réalisation des autres panneaux devrait être plus rapide.

12°/ Questions diverses

Compte Rendu du 19 juillet 2013

- Fête de l'Eau du mercredi 7 août 2013 : M. le maire rappelle que le mercredi 7 août à partir de 17h30 aura lieu l'anniversaire des 10 ans de l'arrivée de l'eau à Ste Croix. A cette occasion, un apéritif dînatoire sera offert à toutes les personnes présentes, suivi à 20h30 d'une projection d'un film documentaire de Louise et Joël TREIBER intitulé « Haïti, République oubliée des caraïbes » avec chapeau.

- Subvention vélos : Le territoire d'Alès Agglo s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable à travers un Agenda 21 visant, entre autre, à favoriser les déplacements doux.
Ainsi depuis juillet 2010 certaines familles de l'agglomération ont pu bénéficier d'une subvention de 50 € pour l'achat d'un vélo neuf. Cette opération fait état d'un bilan positif avec près de 2 000 demandes. Afin de maintenir cette dynamique, le 11 avril 2013, le conseil communautaire à autorisé l'élargissement de cette aide à l'ensemble des foyers des 50 communes qui composent la communauté d'Alès Agglomération. Chaque résident de l'agglomération peut dès lors, prétendre à cette subvention de 50€ pour l'achat d'un vélo neuf dans un commerce situé sur le territoire de l'agglomération. Chaque demande est limitée à une par foyer et par an.
Un exemplaire de formulaire est disponible en mairie ou dans les magasins de cycles ou sur le site www.alescevennes.fr rubrique « en un clic ».

- Projet de table d'orientation au Mont Brion : Le maire avait contacté en octobre 2011 les quatre maires des communes limitrophes au Mont Brion (L'Estréchure, Peyrolles, St Jean du Gard et Soudorgues) afin de connaître leur avis sur le projet de réaliser une table d'orientation ou d'interprétation au Mont Brion. Seul deux maires avaient répondu et dès lors ce projet n'avait pas donné suite.
Le conseil municipal souhaite relancer le projet de création d'une table d'orientation ou d'interprétation au Mont Brion.
M. le maire fait part qu'il a invité les quatre maires ou un de leur représentant le lundi 09 septembre à 18h00 en mairie de Ste Croix, les membres du conseil municipal sont cordialement invités à cette rencontre.

- Eglise Protestante Unie de France : M. Le maire fait part que l'Eglise Réformée de France et l'Eglise Evangélique Luthérienne de France se sont unies et s'appellent désormais Eglise Protestante Unie de France. A cette occasion une plaque de 40x30 cm portant le nouveau nom et logo a été créée. L'association du Val de Salendrinque souhaiterait apposer cette plaque sur un mur de la chapelle et en demande l'autorisation à la commune par courrier en date du 08 juillet dernier.
Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser la mise en place de cette plaque, sous le porche de la chapelle.
A l'occasion de cette union l'Eglise Protestante Unie de France organise un culte d'inauguration le Dimanche 8 septembre à 10h30 au temple de Lasalle.

- Maintien chirurgie cardiaque à Nîmes Les Franciscaines : Le président du Conseil d'Administration, Patrick GIORDANI et le président de la conférence médicale d'établissement, Dr Vincent VIDAL, du centre de Chirurgie cardiaque de Nîmes ont fait part, par courrier daté du 14 mai dernier de leur inquiétude.
En effet le deuxième schéma Inter-Régional de chirurgie cardiaque (2013-2017) est en cours de discussion entre les agences régionales de Santé du Languedoc-Roussillon et de PACA, avec la volonté de réduire le nombre de centres en Languedoc-Roussillon. Les représentants du centre de Nîmes sont déterminés à convaincre l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon de la nécessité de maintenir ce centre, qui a démontré sa performance et son utilité en prenant en charge

plus de 6000 patients opérés à cœur ouvert depuis vingt ans.
Ils sollicitent les élus afin qu'ils puissent leur apporter leur soutien.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Soutien le centre de chirurgie cardiaque de Nîmes Les Franciscaines,
N'est pas favorable à sa fermeture en raison de son importance dans le secteur.

- Maison de Santé Pluriprofessionnelle : M. le maire a distribué aux conseillers le dernier compte rendu de la rencontre des maires du canton de Lasalle avec les professionnels de santé au sujet du projet de la maison de santé pluriprofessionnelle qui a eu lieu le 3 juillet dernier. A ce sujet il indique qu'il a établi un courrier au délégué territorial de l'agence régionale de la santé, comme convenu avec l'ensemble des maires du canton, afin d'obtenir un rendez-vous, en septembre prochain, afin d'obtenir des réponses sur les sujets de la Permanence Des Soins et l'Aide Médicale d'Urgence.

- ORANGE : M. le maire fait part du courrier d'orange reçu le 20 juin 2013 qui a été distribué au conseil. Ce courrier fait suite aux nombreuses réclamations effectuées auprès d'Orange et d'organismes administratifs depuis de nombreux mois.
Le 20 mars dernier monsieur le sous-préfet du Vigan a remis un recueil, constitué de lettres des Maires de l'arrondissement avec des photos faisant état de l'entretien et/ou du niveau de dégradation du réseau téléphonique. Sur la base de ce recueil, une analyse sur le terrain a été menée par "orange" en mars-avril afin de constituer un dossier par commune avec photos, localisation des défauts et le type d'actions à menées. Dès fin mars toutes les lignes signalées en défaut dans ce recueil ont été vérifiées. En avril les partenaires sous-traitant ont commencés les travaux de reprise des malfaçons (coffres ouverts, épissures.., raccrochage de câbles, remplacement de poteaux). Les travaux devraient être terminés d'ici fin juillet. Au fur et à mesure de la fin de chantier sur une commune, Orange procèdera à une visite de contrôle. Tout nouveau défaut visuel est à signaler en mairie.

Tour de Table :

Mme AURIOL Violette propose de réunir la commission communication le lundi 9 septembre 2013 à 16h00.

M. DEJEAN Christian intervient en donnant lecture d'une note qui lui a été confiée par Mme LAFONT Ginette.

- **Le pont du Gard** : c'est pas un cadeau, c'est un dû. C'était prévu comme ça à l'origine du projet. Le plus grand site de France génère 7.7 million d'euros soit 76 % de son budget seulement. Le reste = subventions. Par an = 1 million € de la région, 28,8 à 3,2 million € (selon les élus) du département. Population du Gard en 2012 estimation : 723 000 habitants (chiffres INSEE) soit 4.42 €/personne/an, donc chaque habitant gardois qu'il visite ou non le site donne 4.42 € en impôts, taxes, droits…par l'intermédiaire du département !! (Coût actuel 18€/véhicule de 5 personnes max ou 15 € par groupe de 2 à 5 personnes !!)

-**Nouveaux cantons** : Ste Croix = agglo d'Alès, canton du Vigan, S.I.C !! Une fois de plus.

-**Gaz de schiste** : certain ont peut-être récemment vu ou revu sur ARTE à l'heure de grande écoute « gayland », la Grande Catastrophe. Hollande a dit « pas question sous mon mandat ». Mais les permis sont toujours valables. Que fait-on ? »

Compte Rendu du 19 juillet 2013

Le conseil municipal décide de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil la question sur le Gaz de schiste.

Nouveaux cantons : M. DEJEAN Christian, intervient par rapport au niveau des nouveaux cantons. Il indique qu'il a travaillé en tant qu'agriculteur avec les deux conseillers généraux, M. Menviel et M. Flaissier, qui sont des personnes de proximité, qui connaissent leur territoire. Il fait part que ce nouveau découpage éloigne les élus des citoyens et va « tuer » les zones rurales.

M. DEJEAN Christian fait part qu'il a mis en place un passage d'homme sur le chemin rural en dessous de la propriété de la Roussarié.

ALES Agglomération : M. DEJEAN Christian, représentant du délégué, M. JULIEN Edmond, à la commission ruralité, notamment à la sous-commission agriculture, fait part qu'il a assisté à deux réunions.
Il fait part que le mode de travail permet d'aller très vite. Il est étonné du peu de personnes présentes aux commissions, 12 ou 16 personnes sur 50 communes.
Il a remarqué que les personnes présentes étaient peu compétentes en matière d'agriculture; mais elles restent ouvertes à la discussion.

Commission services commun : M. le maire fait part qu'il est président de la commission services commun qui aura lieu le jeudi 12 septembre à 18h00 à ALES. Des réunions préparatoires ont eu lieu avec le service juridique d'ALES Agglo.

Commission randonnée : M. CREMER Pascal représentant du délégué, M. JULIEN Edmond, était présent à cette commission. De nombreuses communes étaient présentes, il en est ressorti que l'entretien des sentiers était problématique.

Commission Habitat : M. CREMER Pascal représentant du délégué, M. JULIEN Edmond, était présent à cette commission. Il fait part qu'il laisse au secrétariat des documents sur les aides possibles concernant l'amélioration de l'habitat.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63, Fax : 04.66.85.33.73,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : **www.alescevennes.fr**,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Le Tobogan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,
Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,
Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture du Vigan : 04.67.81.67.00,
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
DDTM Vigan: 04.67.65.99.30,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
ErDF dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,

Vous pouvez consulter ce bulletin
sur le site internet de la commune
www.saintecroixdecaderle.fr
Rubrique « Mairie »

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie
Présidente de la commission : Violette AURIOL
Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS